

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02611

Numéro SIREN : 882 457 872

Nom ou dénomination : 123 PHOTOVOLTAIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/041970

123 PHOTOVOLTAIQUE

1 rue Jacques Monod

69680 Chassieu

Exercice clos le : 28 février 2023

APE : 4321A

SIRET : 88245787200019



FITECO CORBAS
5, Rue du Mont Blanc
69960 CORBAS
Tél : 04.78.20.82.44

SOMMAIRE

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

Attestation	3
COMPTES ANNUELS	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
Soldes Intermédiaires de Gestion	9
ANNEXE	10
Annexe des comptes annuels	11
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	18
Détail de l'actif	19
Détail du passif	20
Détail du compte de résultat	21
Détail des soldes Intermédiaires de Gestion	22
LIASSE FISCALE	23
Réal Normal	24

ATTESTATION

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

123 PHOTOVOLTAIQUE

Pour l'exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	17 494 €
Chiffre d'affaires	€
Résultat net comptable	-7 682 €

Fait à Mions,
Le 11/07/2023.

Eric FRANCOIS,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

ACTIF	Valeurs au 28/02/23		% de l'actif	Valeurs au 28/02/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					4
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	2 000	1 970	30	696	
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 000	1 970	30	696	4
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					40
Clients (3)	6 000		6 000	6 000	
Clients douteux, litigieux (3)					
Clients factures à établir (3)					
Personnel et comptes rattachés (3)					
Créances fiscales et sociales (3)	1 495		1 495	1 064	
Débiteurs divers (3)					
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	9 970		9 970	10 000	56
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 465		17 465	17 064	96
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	19 465	1 970	17 494	17 760	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

PASSIF	Valeurs au 28/02/23	% du passif	Valeurs au 28/02/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	57	10 000	56
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		5		
Réserve légale				
Réerves statutaires ou contractuelles				
Réerves réglementées				
Autres réserves	873			
Report à nouveau	-4 030	-23	-4 030	-23
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-7 682	-44	873	5
SITUATION NETTE	-839	-5	6 843	39
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-839	-5	6 843	39
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	17 033	97	9 317	52
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs			300	2
Fournisseurs, factures non parvenues	300	2	300	2
Dettes fiscales et sociales	1 000	6	1 000	6
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	18 333	105	10 917	61
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	17 494	100	17 760	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

18 333

10 917

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2023 dont le total est de 17 494.21 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -7 681.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/06/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions	
INCORPORA- BLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 000		
CORPORA- BLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	2 000		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPORA- BLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 000	
CORPORA- BLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL				
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			2 000	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 304	667		1 970	
TOTAL	1 304	667		1 970	
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.					
Emballages récupérables divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	1 304	667		1 970	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	6 000	6 000	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques	1 495	1 495	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
		TOTAUX	7 495	7 495	
RENOVOIS	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 000.00	10.00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	300	300		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 000	1 000		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	17 033	17 033		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	18 333	18 333		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	300
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	300

DETAIL DES COMPTES ANNUELS

DÉTAIL DE L'ACTIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	28/02/23	28/02/22	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	30	696	-667	-96
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	2 000	2 000		
28050000 AMORT CONC & DROITS SIMIL BREV	-1 970	-1 304	-667	-51
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30	696	-667	-96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	6 000	6 000		
Créances fiscales et sociales (3)	1 495	1 064	431	40
44566000 TVA DEDUCTIBLE ABS	1 445	1 014	431	42
44586000 TVA S/FACTURES NON PARVENUES	50	50		
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	9 970	10 000	-30	
51211000 BANQUE	9 970	10 000	-30	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 465	17 064	401	2
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	17 494	17 760	-266	-1

DÉTAIL DU PASSIF

123 PHOTOVOLTAIQUE

Du 01/03/2022 au 28/02/2023

PASSIF	Valeurs au 28/02/23	Valeurs au 28/02/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
Réserves				
Autres réserves	873		873	
10680000 AUTRES RESERVES	873		873	
Report à nouveau	-4 030	-4 030		
11900000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT	-4 030	-4 030		
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-7 682	873	-8 555	-979
SITUATION NETTE	-838	6 844	-7 682	-112
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-839	6 843	-7 682	-112
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Groupe et associés	17 033	9 317	7 716	83
45510000 C/C GALIEN TOITURES	17 033	9 317	7 716	83
Fournisseurs		300	-300	-100
Fournisseurs, factures non parvenues	300	300		
Dettes fiscales et sociales	1 000	1 000		
44571251 TVA COLL PREST SERV TN	1 000	1 000		
TOTAL DETTES	18 333	10 917	7 416	68
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	17 494	17 760	-266	-1
(1) Dont à moins d'un an	18 333	10 917		

LIASSE FISCALE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2023



N° 11084* 24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/03/22	et clos le	28/02/23	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
123 PHOTOVOLTAIQUE 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu	
SIRET 88245787200019	Mél : pmgalien@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Travaux d'installation électrique dans t	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	7 682
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de restructuration de la défense art 44 <i>terdecies</i>	
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octes A</i>		
	Zone de développement prioritaire, art 44 <i>septdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
FITECO 5 rue du Mont Blanc 69960 CORBAS Tél : 0478208244	
OGA/OMGA	Identité du déclarant :
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date : 09/06/23 Lieu : Chassieu
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Président Qualité et nom du signataire : GALIEN Pierre-Mane
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	

1 **BILAN - ACTIF**

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 88245787200019 Néant *

				Exercice N clos le, 28/02/2023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 000	1 970	30
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	2 000	1 970	30
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 000	6 000
		Autres créances (3)	BZ	1 495	1 495
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	9 970	9 970	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	17 465	17 465	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	19 465	1 970	17 494
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		123 PHOTOVOLTAIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)		DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	873		
	Report à nouveau		DH	-4 030		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-7 682		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)			DL	-839	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	17 033		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	300		
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 000		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Compte régul.	Autres dettes		EA			
	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL (IV)			EC	18 333		
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	17 494		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	18 333		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		123 PHOTOVOLTAIQUE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
						1				Consécutives à une reévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2 000				2		3			
INCURR	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ			D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 000		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]		KJ				KK			KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]		KM				KN			KO		
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2]		KP				KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS				KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV				KW			KX		
		Matériel de transport *				KY				KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB				LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE				LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH				LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK				LL			LM			
	TOTAL III				LN				LO			LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M			8T			
	Autres participations				8U				8V			8W			
	Autres titres immobilisés				IP				IR			IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT				IU			IV			
	TOTAL IV				LQ				LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		2 000		ØH			ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		2 000		4			
INCURR	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	2 000		IW		
CORPORELLES	Terrains				IP				LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA				MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD				ME			MF		
	Inst gales, agencés et am des constructions		IS		MG				MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ			MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencés, aménagements divers		IU		MM				MN			MO		
		Matériel de transport		IV		MP				MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS				MT			MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV				MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ			NA			
	Avances et acomptes				NC				ND			NE			
	TOTAL III				IY				NG			NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU	M7		ØW			
	Autres participations				IØ				ØX	ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1				2B	2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2				2E	2F		2G			
	TOTAL IV				I3				NJ	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4				ØK	ØL		2 000		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 28/02/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)] - col 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise 123 PHOTOVOLTAIQUE Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	1 304		PF	667	PG		PH	1 970
TOTAL I	RK	1 304		RM	667	RN		RO	1 970
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	1 304		OP	667	OQ		OR	1 970

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S4
	Inst gales, agenc et am divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V5
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W3
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM					NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISALONP1A

Désignation de l'entreprise		123 PHOTOVOLTAIQUE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence . montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	6 000		6 000					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée.* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 495		1 495				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX				VT	7 495	VU	7 495	VV			
RENVUIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	300		300						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 000		1 000					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	17 033		17 033						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	18 333	VZ	18 333				
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET Néant *
Exercice N, clos le : 28/02/2023

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE
Charges non admises en déduction du résultat fiscal
WB: Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)
WE: Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles
WF: Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I.)
WG: Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)
RA: Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option
RB: Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 septies D du CGI)
WI: Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)
XX: Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)
WJ: Amendes et pénalités
XZ: Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis du CGI) *
XY: Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *
17: Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)
WL: Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE
L7: Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI
K7: Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE
18: Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %
ZN: Moins-values nettes à long terme {
WN: Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {
WO: Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {
XR: Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)
WQ: Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *
SU: Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I.)
SW: Zones d'entreprises* (activité exonérée)
M8: Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro
Y1: Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage
Y3: Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage
WR: TOTAL I

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
WT: Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*
WU: Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)
WV: Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12 80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs
WH: Plus-values nettes à long terme {
WP: Plus-values nettes à long terme {
WW: Plus-values nettes à long terme {
XB: Plus-values nettes à long terme {
I6: Autres plus-values imposées aux taux de 19 %
WZ: Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*
XA: Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)
2A: Régime des sociétés mères et des filiales *
ZX: Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)
ZY: Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *
XD: Majoration d'amortissement*
XF: Mesures d'incitation à l'investissement
K9: Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)
L2: Entreprises nouvelles (art 44 septies)
L5: J E I (art 44 septies A)
PA: Zone de restructuration de la défense (44 septies)
OV: ZFU-TE (art 44 octies A)
IF: Bassin d'emploi à dynamiser (art 44 quinquies)
XC: Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)
PP: Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)
PC: Zone de revitalisation rurale (art 44 quindécies)
PB: Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)
XS: Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)
XG: Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé { dont déduction exceptionnelle (art 39 decies) dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F) dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E) dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) Créance dégagée par le report en arrière de déficit
YH: dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)
YC: dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)
YD: dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)
ZI: Créance dégagée par le report en arrière de déficit
Y2: Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL
XH: TOTAL II 7 682
XJ: Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I) 7 682
ZL: Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*
XL: Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *
XO: RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) 7 682

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACUMIP LA

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>123 PHOTOVOLTAIQUE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	3 157
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	3 157
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ	7 682
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	10 839
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice				
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Copyright Groupe ISA (2023) ISAC UMF 1 A

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Table with columns for Origines, Renseignements Divers, Engagements, Postes, I.V.A., Divers, and Régime de Groupe. Includes sub-sections like 'Affectations' and 'Engagements de crédit-bail'.

Copyright Groupe ISA (2023) ISALCOMP1A

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15% ou 12,8%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour un estisement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19% ⑪		(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE

Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

- ① Entreprises soumises à l'IS
- ② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 123 PHOTOVOLTAIQUE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : ...01/03/2022.....		et clos le : ...28/02/2023.....	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (reporté de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
		Effectifs au sens de la CVAE * EY	
		HX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann III au CG) (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISAC OMP1A

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 28/02/2023

N° SIRET : 88245787200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PHOTOVOLTAIQUE

ADRESSE (voie) 1 rue Jacques Monod

CODE POSTAL 69680

VILLE Chassieu

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

123 photovoltaïque
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Rapport de gestion du président année deux mil vingt trois

Rapport de gestion du président

L'exercice 2022-2023 est négatif avec un résultat d'exploitation de 873 €.
Le total de l'actif du bilan s'élève à 17494€.
Le résultat net comptable ressort à -7982 €

le démarrage de l'activité photovoltaïque se confronte à certaine difficulté notamment :

· trouver des prospect et client très compliqué à un cout abordable

Mêmes si les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous l'Energie solaire par sa pérennité, sa gratuité, sont des moyens importants de son développement.

Ceci conforté par la situation actuelle des fournisseurs d'énergie électrique, privé du gaz, en difficulté de maintenance des centrales nucléaires et qui face à une demande croissante sont au bord de difficultés nombreuses aussi 123 photovoltaïque à telle encore une bonne chance d'avenir.

Pierre Marie GALIEN président



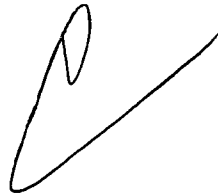
123 photovoltaïque
Société par action simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue Jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Rapport de gestion du président sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce

Il n'y a pas de convention visée à l'article L223-19 du code du commerce réalisé en 2022-2023

Cette résolution et mise aux voix et accepté à l'unanimité

Pierre Marie GALIEN président



123 photovoltaïque
Société par action simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 11 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
Le 11 juillet 2023
A 10 heures 00

Les actionnaires de la société dénommée « 123 photovoltaïque » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de leur président.

Monsieur Pierre Marie GALIEN préside la séance en sa qualité de président.

Après avoir constaté qu'il possède personnellement quatre cent quatre-vingt-dix actions

Ci 490 actions

Le président constate que sont présents ou représentés :

-Monsieur Pierre-Marie GALIEN, propriétaire de quatre cent quatre-vingt dix actions,

Ci.....490 actions

-Galien toitures représentés par Pierre-Marie Galien sont gérant, propriétaire de cinq cent dix actions,

Ci.....510 actions

TOTAL des parts présentes ou représentées sur les mille actions

Composants le capital social

Ci.....1000 actions

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du président
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022 et quitus à la présidence.
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.

Le Président donne lecture. - du rapport du président
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre de jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société et des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2023, lesquels font apparaître un bénéfice 873€

et donne quitus à la présidence
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à moins sept mille six cent quatre-vingt-deux euros (-7682€)

de la manière suivante :

Réserves

-A autres réserves.....0€

Exercice	Dividende distribué
29.02.2021	0€
29.02.2022	0€
29.02.2022	0€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendus la lecture du rapport du président, énonçant les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce constate qu'aucune convention n'a été réalisée en 2021-2022. Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de ne pas rémunérer de Monsieur Pierre Marie GALIEN, président,

Par contre, Monsieur Pierre Marie GALIEN sera remboursé de ses frais de déplacements et de représentation sur présentation de justificatifs.

Monsieur Pierre Marie GALIEN ne prenant pas part au vote, cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

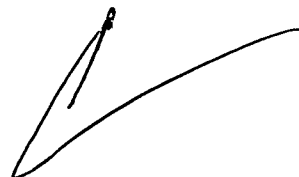
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, à 12 heures 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, et par tous les actionnaires présents.

Le président



Les actionnaires



123 photovoltaïque
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 1 rue jacques Monod 69680 Chassieu
Siret 882457872000 19
APE 4321A
RCS LYON

Feuille de présence à l'assemblée ordinaire le 11 juillet 2023 à 10H00

Monsieur Pierre Marie GALIEN 490 actions



GALIEN toitures SARL
Représenté par Pierre Marie GALIEN 510 actions

